

# Aide aux associations de chasseurs

## POURQUOI CETTE AIDE ?

Le Département souhaite promouvoir la pratique d'une chasse sécurisée, développer les actions de formation et, en général, soutenir la chasse, les chasseurs et la ruralité.

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

Cette aide s'adresse aux **associations de chasseurs domiciliées dans le Finistère**. Elle est calculée sur la base du nombre de leurs adhérents.

Elle est accordée une fois par an (**en fonction du nombre d'adhérents ayant validé leur permis pour la saison de chasse en cours**) et à raison de **10 € par adhérent**.

## EN CAS DE QUESTIONS

Raymond MESSAGER,  
Vice-président chargé de la ruralité, se tient à votre disposition.  
[raymond.messenger@finistere.fr](mailto:raymond.messenger@finistere.fr)

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toute association de chasseurs domiciliée dans le Finistère et adhérente à la Fédération des chasseurs du Finistère.

**Ne sont pas concernés :**

- les Groupements d'intérêt cynégétique;
- les associations de chasse réalisant des chasses commerciales.

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Le formulaire figurant au verso peut être directement rempli en ligne sur le portail des aides du Conseil départemental (<https://e-demarches.finistere.fr>; téléservice : soutien aux associations de chasseurs) ou retourné par courrier / courriel.

1. Les titulaires d'un permis de chasse en cours de validité reçoivent un courrier présentant le dispositif et leur livrant une étiquette personnalisée. Pour établir le nombre d'adhérents rattachés à votre association, il vous est proposé d'apposer ces étiquettes remises par vos adhérents sur le collecteur joint à ce courrier (même système que celui utilisé pour les votes en AG de la Fédération des chasseurs).
2. Il vous faudra par ailleurs vous munir :
  - du numéro SIRET de votre association;
  - du numéro d'adhérent de votre association à la Fédération départementale des chasseurs;
  - des coordonnées bancaires (BIC et IBAN) de votre association;
  - du collecteur comportant les étiquettes des adhérents rattachés à votre association que vous devrez adresser en pièce jointe de votre demande sur le site internet ou par courriel ou courrier.

Le versement de la subvention interviendra au printemps 2024 sur le compte bancaire de l'association lié au RIB.

Ce formulaire peut également être transmis par courrier :

Département du Finistère, Hôtel du Département  
32 bd Dupleix – CS29029 – 29196 Quimper cedex

## UN PARTENARIAT RENFORCÉ

L'association s'engage à mentionner la participation du Conseil départemental du Finistère à ses adhérents et dans tous ses supports de communication.

## UNE CHASSE DURABLE

L'association s'engage à signer la charte pour une chasse durable figurant en pièce jointe.

### IMPORTANT

**La date limite impérative de saisie en ligne est fixée au 29 février 2024**

**(31 janvier 2024 pour un envoi par courriel ou par courrier)**

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Retour possible par courriel / courrier mais privilégier le dépôt en ligne : <https://e-demarches.finistere.fr>  
Téléservice « soutien aux associations de chasseurs »

Nom de l'association (en toutes lettres) : .....

Numéro d'adhérent à la Fédération des chasseurs du Finistère :

Adresse du siège social de l'association : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Courriel : ..... @ .....

## IDENTIFICATION DES RESPONSABLES DE L'ASSOCIATION

**Président** – Prénom et Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél. portable : ..... Courriel : ..... @ .....

Je donne mon consentement pour que ces données puissent être utilisées par le Département pour l'envoi d'informations ou de documents relatifs à l'objet de l'association.

**Trésorier** – Prénom et Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél. portable : ..... Courriel : ..... @ .....

Je donne mon consentement pour que ces données puissent être utilisées par le Département pour l'envoi d'informations ou de documents relatifs à l'objet de l'association.

**Secrétaire** – Prénom et Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél. portable : ..... Courriel : ..... @ .....

Je donne mon consentement pour que ces données puissent être utilisées par le Département pour l'envoi d'informations ou de documents relatifs à l'objet de l'association.

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES

Numéro de SIRET de l'association\* : .....

\*Bien vérifier que l'attestation SIRET est actualisée avec l'adresse actuelle de l'association sans quoi le paiement sera rejeté par le système bancaire.

IBAN

BIC

## RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES À L'INSTRUCTION DU DOSSIER ET AU CALCUL DE LA SUBVENTION

Nombre d'étiquettes recueillies sur le collecteur :  x 10 € = ..... €

(Joindre le collecteur rempli des étiquettes de vos adhérents)

Nous soussignés,

- Demandons une subvention au Conseil départemental du Finistère égale à 10 € par adhérent;
- Déclarons que l'association est en règle au regard de ses obligations sociales et fiscales;
- Attestons que l'association respecte la Charte de la chasse élaborée par la Fédération départementale des chasseurs;
- Certifions exactes les informations du présent dossier, en particulier le nombre total d'adhérents actifs.

Signatures : Le Président

Le Trésorier

Le Secrétaire

Tout dossier incomplet ne pourra être instruit.

Les destinataires des informations collectées sont les services du Département du Finistère habilités à instruire les dossiers, et ses représentants.

Les personnes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Elles peuvent exercer ce droit en envoyant un courrier électronique à la Déléguée à la Protection des Données du Département du Finistère ([donneespersonnelles@finistere.fr](mailto:donneespersonnelles@finistere.fr)) ou en lui adressant un courrier à : Madame la Déléguée à la protection des données – Département du Finistère – Hôtel du Département - 32 boulevard Dupleix – CS29029 – 29196 QUIMPER Cedex. L'ensemble des informations est disponible dans la rubrique <https://www.finistere.fr/Politique-de-confidentialite>